

### MISE À JOUR DU RÉPERTOIRE DES SERVICES POUR AÎNÉS

Le Conseil des aînés de la MRC des Appalaches (CDA) procède actuellement à la mise à jour de son Répertoire des services pour les aînés de la MRC des Appalaches dont la dernière version (électronique) date de 2018. À cette fin, M<sup>me</sup> Charlie-Maud Gingras a été embauchée. Elle devra procéder à l'analyse du document existant, proposer des modifications, valider les informations, etc. Évidemment chaque organisme sera contacté pour exprimer les changements qu'il souhaite apporter à sa présentation et pour valider la façon de présenter les informations. M<sup>me</sup> Gingras connaît bien le sujet, elle est travailleuse sociale de formation, a été travailleuse de milieu auprès des aînés et organisatrice communautaire au CISSS-CA, secteur Thetford.



Charlie-Maud Gingras

Le CDA envisage de procéder avec un modèle facilement adaptable pour une « plateforme » interactive. Ainsi, les organismes seront présentés à partir des besoins des aînés. Le nouveau Répertoire sera disponible sur plusieurs sites web. Puis, par la suite une synthèse facilement accessible sera réalisée en version papier et rendue disponible auprès de la population ainsi qu'auprès des organismes. Le CDA prévoit lancer ces nouveaux éléments d'information en début de septembre.

### VACCINATION MASSIVE – GAGE DE DÉ-CONFINEMENT

*Saviez-vous qu'en date du 4 mai 2021, selon un document transmis par le CISSS-CA aux maires et préfets de la région de Chaudière-Appalaches, le taux de vaccination est relativement élevé pour notre MRC comme on peut le constater. Rien n'est trop beau pour notre MRC. On peut viser plus haut.*

Âges :	60-64 ans	65-69 ans	70-74 ans	75-79 ans	80-84 ans	85 ans - +
<b>RLS<sup>1</sup> de la région de Thetford</b>	71 %	77 %	91 %	91 %	93 %	93 %

La prise de rendez-vous pour les prochains groupes d'âge se déroulera selon le calendrier suivant :

- 3 mai 2021 : 45 ans et plus,
- 5 mai 2021 : 40 ans et plus,
- 7 mai 2021 : 35 ans et plus,
- 10 mai 2021 : 30 ans et plus,
- 12 mai 2021 : 25 ans et plus,
- 14 mai 2021 : 18 ans et plus;



**Opération  
vaccination  
COVID-19**

Site web : [www.quebec.ca/vaccinCOVID](http://www.quebec.ca/vaccinCOVID) - cet hyperlien s'ouvrira dans une nouvelle fenêtre.

CLIC SANTÉ Réservez votre rendez-vous santé



Sélectionnez un service

Vaccin COVID-19

Sélectionnez ce service



Saisissez votre code postal

Par téléphone : 1 877 644-4545, du lundi au vendredi, de 8 h à 18 h, et les fins de semaine, de 8 h 30 à 16 h 30.

<sup>1</sup> Réseau local de services

## OFFRE D'EMPLOI À L'ASSOCIATION DE L'ACTION VOLONTAIRE

L'Association de l'action volontaire Appalaches (AAVA), est à la recherche d'un ou d'une intervenant(e) pour les proches aidants. **VOIR l'ANNEXE 1.**

## CHRONIQUE JURIDIQUE – 11. « DIRECTIVES MÉDICALES ANTICIPÉES »

*Générations +* propose des éléments juridiques depuis quelques parutions. Dans le présent bulletin, on trouvera à l'ANNEXE 2 une chronique intitulée « Directives médicales anticipées ».

## PROMOTION DE LA BIENTRAITANCE ENVERS LES AÎNÉS

Concrètement, exercer la bienveillance peut se traduire comme suit :

- consulter systématiquement la personne âgée pour toute question ou tout choix la concernant, ne pas présumer de ce que cette dernière souhaite ou préfère;
- discuter avec la personne âgée de son parcours de vie, afin de mieux la connaître;
- aménager les horaires de travail, la gestion des repas, la routine du lever ou du coucher, en tenant compte des préférences et des besoins de la personne âgée;
- aménager les espaces de vie de manière à respecter le plus possible l'intimité de la personne;
- respecter la confidentialité des propos échangés avec la personne âgée;
- regarder la personne âgée en lui parlant, utiliser un ton respectueux, l'encourager à s'exprimer, être patient;
- développer une relation professionnelle et personnalisée avec la personne âgée;
- annoncer ce que l'on s'apprête à faire et expliquer ce que l'on fait, par exemple : lors d'une consultation chez le médecin, lorsqu'une préposée, une infirmière ou une infirmière auxiliaire donne des soins à la personne âgée;
- demander à la personne comment elle souhaite être appelée, par son nom ou son prénom, et si elle souhaite être tutoyée ou vouvoyée.

Source : « Portraits des aînés... », Table de concertation des aînés de Chaudière-Appalaches, mars 2019, page 35.

## JOURNÉE NATIONALE DES PATRIOTES (QUÉBEC)

La Journée nationale des patriotes est un jour férié et chômé au Québec. Cette journée se tient le lundi qui précède le 25 mai de chaque année. Instaurée le 22 novembre 2002 et célébrée pour la première fois le 19 mai 2003. Cette journée vise à « **souligner l'importance de la lutte des patriotes de 1837-1838 pour la reconnaissance de leur nation, pour sa liberté politique et pour l'établissement d'un gouvernement démocratique** ». Avant 2003, le lundi précédant le 25 mai de chaque année était la Fête de Dollard, instituée dans les années 1920.

## CALENDRIER DES ACTIVITÉS DES ORGANISMES COMMUNAUTAIRES

MOMENT ET LIEU	INFORMATIONS SUR L'ÉVÉNEMENT	RESPONSABLE
Jeu. 13 mai 2021 10 h ou 19 h	CONFÉRENCE VIRTUELLE « Au volant de ma santé » VOIR ANNEXE 4 SOCIÉTÉ D'ASSURANCE AUTOMOBILE DU QUÉBEC	SAAQ
Lun. 24 mai 2021	JOURNÉE DES PATRIOTES	

## OFFRE D'EMPLOI

### Intervenant(e) proche aidant

L'Association de l'action volontaire Appalaches (AAVA) est un organisme à but non lucratif qui a pour mission d'offrir des services de support visant à favoriser le maintien à domicile des personnes âgées de la MRC des Appalaches et, notamment, un programme de services s'adressant aux proches aidants de personnes âgées.



#### Principales fonctions :

L'intervenant(e) proche aidant planifie la programmation des services offerts. Il ou elle accueille et évalue les besoins des proches aidants et les réfère aux ressources du milieu, le cas échéant. Il ou elle planifie les bénévoles pour les activités de répit. Il ou elle réalise les activités de soutien : soutien psychosocial individuel, planifie et anime des groupes de soutien et des rencontres thématiques.

#### Autres tâches :

Assurer la supervision du programme « Un temps pour soi ». Planifier la formation des ressources bénévoles. Faire la promotion des services, représenter l'organisme, collaborer avec les ressources du milieu et réaliser des activités de recrutement. Compiler les résultats obtenus en vue de la reddition de compte annuelle.

### Exigences et conditions d'emploi

**Niveau d'études :** Psychologie, formation technique en travail social, éducation spécialisée ou tout autre domaine connexe.

**Années d'expérience reliées à l'emploi :** Un minimum de 3 années d'expérience en intervention psychosociale.

**Description des compétences :** Capacité d'écoute et d'analyse. Capacité à mobiliser, à travailler en partenariat et en équipe. Aptitudes en communication. Autonomie, initiative, sens de l'organisation. Connaissances des outils informatiques.

**Qualification professionnelle reconnue en dehors du réseau scolaire :** Une combinaison d'expériences pertinentes significatives pourrait compenser la scolarité manquante.

**Salaire offert :** Selon la politique en vigueur.

**Nombre d'heures par semaine :** 28,00.

**Personne à contacter :** Richard Fortier, directeur général.

**Date limite pour postuler :** le 28 mai 2021.

**Moyens de communication :** Téléphone : 418 334-0111      Télécopieur : 418 334-1093  
 Poste : 37, rue Notre-Dame Ouest, Thetford Mines, G6G 1J1  
 Courriel : [aavart.fo@bellnet.ca](mailto:aavart.fo@bellnet.ca)  
 Site internet : [www.aavart.ca](http://www.aavart.ca)

## DIRECTIVES MÉDICALES ANTICIPÉES

**N.D.L.R.** *Une synthèse générale est présentée ici à partir d'Éducaloi dont on trouve la référence au bas de cette page. Pour plus de précisions, nous invitons nos lecteurs à consulter des professionnels en affaires juridiques et en santé.*

Les directives médicales anticipées, c'est un document qui vous permet d'accepter ou de refuser maintenant certains soins de santé dont vous pourriez avoir besoin dans le futur. Ces directives s'appliqueront si vous devenez inapte à consentir à des soins.

### Accepter ou refuser des soins

Vous pouvez indiquer dans vos directives médicales anticipées si vous acceptez ou refusez ces cinq soins précis:

- La réanimation cardio-respiratoire (manœuvres pour redémarrer les fonctions de votre cœur et votre respiration. Le bouche-à-bouche, par exemple);
- La ventilation assistée par un respirateur (appareil qui respire à votre place si vous ne pouvez plus le faire vous-même);
- La dialyse (La dialyse machine qui nettoie votre sang si vos reins ne sont plus en état de le faire) ;
- L'alimentation forcée ou artificielle (« forcée » signifie contre votre gré; « artificielle » signifie que vous ne pouvez pas le faire seul);
- L'hydratation forcée ou artificielle.

Les directives médicales anticipées ne permettent pas **d'exiger** des soins de santé particuliers. Par exemple, vous ne pouvez pas exiger de recevoir un traitement de dialyse. Le personnel médical jugera si ce soin est approprié ou non pour vous selon les circonstances

***Vous ne pouvez pas demander « l'aide médicale à mourir » dans vos directives médicales anticipées. L'aide médicale à mourir ne peut pas être demandée à l'avance et vous devez être apte au moment où vous la demandez.***

Les directives médicales anticipées s'appliquent uniquement lorsque :

1. Vous êtes inaptes à consentir aux soins et
2. Vous êtes dans certaines situations précises

Le personnel autorisé (médecins, infirmières, etc.) consulte alors votre dossier médical ou le *Registre des directives médicales anticipées* de la Régie de l'assurance maladie du Québec (RAMQ). Les choix que vous aurez faits à l'avance pourront ainsi être respectés. Si le personnel médical ne respecte pas vos directives médicales anticipées, un de vos proches peut demander au tribunal de lui ordonner de le faire.

Deux manières d'officialiser vos directives médicales anticipées :

- un acte notarié (devant un notaire) ou
- en remplissant le formulaire gratuit « Directives médicales anticipées en cas d'inaptitude à consentir à des soins » émis par la RAMQ et en signant devant deux témoins.

Vous pouvez changer d'idées tant que vous êtes apte à consentir à des soins de santé, vous pouvez toujours modifier ou annuler vos directives médicales anticipées.

Source : Éducaloi <https://www.educationjuridique.ca/fr/>